
Statut de protection : Non obligatoire**Sommaire du code du SCIAN :**

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter et/ou vendre des produits appartenant à des tiers moyennant le versement d'une commission. Sont inclus les négociants travaillant à commission, les agents ou courtiers d'importation, les agents ou courtiers d'exportation, les représentants de manufacturiers, les agents d'approvisionnement et les agents de vente qui font le commerce de produits de tous genres. Normalement, ces établissements servent d'intermédiaires entre vendeurs et acheteurs ou effectuent des opérations commerciales pour le compte d'un mandant, sans assumer le titre de propriété des biens achetés ou vendus.

Exemples inclus :

- agents et courtiers, commerce de gros
- aliments pour animaux d'élevage, agents et courtiers du commerce de gros
- agents et courtiers du commerce de gros de fournitures et de produits chimiques agricoles (sauf aliments pour animaux et semences)
- appareils d'alarme, électriques, agents et courtiers en commerce de gros
- breuvages alcoolisés, agents et courtiers du commerce de gros
- articles de loisir et de sport, agents et courtiers du commerce de gros
- automobiles, agents et courtiers du commerce de gros
- livres, périodiques et journaux, agents et courtiers du commerce de gros
- brique, tuile, ciment, agents et courtiers en commerce de gros
- agents et courtiers du commerce de gros de produits du cannabis
- tuiles de plancher et murales en céramique, agents et courtiers en commerce de gros
- produits chimiques (sauf agricoles), agents et courtiers du commerce de gros
- porcelaine, verrerie, faïence et poterie, agents et courtiers du commerce de gros
- courtiers en charbon, commerce de gros
- courtier commercial, général, commerce de gros
- commissionnaire général, commerce de gros
- marchands à commission

-
- marchands à commission d'articles de loisir et de sports
 - marchands à commission de médicaments
 - marchands à commission de machines et matériel de bureau et de magasin
 - vendeuses ou vendeurs à commission, représentant plusieurs produits d'entreprises
 - agents attirés à commission de logiciel d'application
 - courtiers du commerce de gros d'ordinateurs et de machineries et d'équipements connexes, agents et
 - confiserie, agents et courtiers du commerce de gros
 - agents et courtiers en commerce de gros de machines et de matériel pour la construction et la foresterie
 - courtiers en coton, commerce de gros
 - produits laitiers, agents et courtiers du commerce de gros
 - machinerie pour la pose de drain et de tuile, agents et courtiers en commerce de gros
 - intermédiaires en gros
 - produits pharmaceutiques, agents et courtiers du commerce de gros
 - médicaments, agents et courtiers du commerce de gros
 - chauffeuses électriques, agents et courtiers du commerce de gros
 - équipement pour la transmission et la production d'énergie électrique, agents et courtiers du commerce de gros
 - fournitures pour canalisations électriques et matériaux d'installations électriques, agents et courtiers du commerce de gros
 - agents ou courtiers exportateurs, commerce de gros
 - agents et courtiers du commerce de gros de machineries et matériaux agricoles
 - produits agricoles (autre que les animaux d'élevage et de grain), agents et courtiers du commerce de gros
 - minerais et concentrés de métaux ferreux et non ferreux combinés, agents et courtiers du commerce de gros
 - combinaison de métaux ferreux et non-ferreux, agents et courtiers du commerce de gros

-
- minerais et concentrés métalliques ferreux, agents et courtiers
 - poisson et fruits de mer, agents et courtiers du commerce de gros
 - courtiers en poissons
 - acheteurs de poissons
 - revêtements de sol, agents et courtiers du commerce de gros
 - carreaux de parquet (sauf céramique), agents et courtiers en commerce de gros
 - chaussures, agents et courtiers du commerce de gros
 - fruits et légumes frais, agents et courtiers du commerce de gros
 - congelés et emballés, agents et courtiers du commerce de gros en produits alimentaires
 - vêtements de fourrure, agents et courtiers du commerce de gros
 - matériaux généraux de construction, agents et courtiers du commerce de gros
 - alimentation de tout genre, produits d', agents et courtiers du commerce de gros
 - fournitures de tout genre, agents et courtiers du commerce de gros
 - équipement de positionnement global, agents et courtiers du commerce de gros
 - grain (céréale), agents et courtiers du commerce de gros
 - articles de quincaillerie, agents et courtiers du commerce de gros
 - produits de santé et personnels pour le toilettage, agents et courtiers du commerce de gros
 - appareils domestiques, agents et courtiers du commerce de gros
 - meubles de maison, agents et courtiers du commerce de gros
 - agents ou courtiers importateurs d'ordinateurs
 - agents ou courtiers importateurs de tabac
 - agents ou courtiers importateurs de jouets
 - import-export, agents et courtiers, commerce de gros
 - gaz industriels, agents et courtiers du commerce de gros
 - courtiers du commerce de gros de machines et de matériel industriels, agents et

-
- installation de communications internes, agents et courtiers en commerce de gros
 - fer et acier, formes primaires et profilés de charpente, agents et courtiers
 - bijoux et montres, agents et courtiers du commerce de gros
 - appareils de cuisine, agents et courtiers du commerce de gros
 - armoires de cuisine (pour être encastrées), agents et courtiers du commerce de gros
 - linge de maison, tentures et autres articles de textile, agents et courtiers du commerce de gros
 - animaux d'élevage, agents et courtiers du commerce de gros
 - billes et copeaux de bois, agents et courtiers du commerce de gros
 - bois de construction, contreplaqués et bois travaillé, agents et courtiers du commerce de gros
 - agents de fabricant de revêtements de sol
 - agents de fabricant de remorques
 - agents de fabricant de vêtements de dessus pour dames et enfants
 - fournitures de construction, briques, parpaings, tuile et pierre de maçonnerie, agents et courtiers en commerce de gros
 - viande et produits à base de viande, agents et courtiers du commerce de gros
 - vêtements de dessus pour hommes et garçons, agents et courtiers du commerce de gros
 - vêtements pour hommes, agents et courtiers du commerce de gros
 - minière, agents et courtiers du commerce de gros de machines et de matériel pour l'exploitation
 - véhicules automobiles (sauf automobiles, camions et autobus), agents et courtiers du commerce de gros
 - motocyclettes, agents et courtiers du commerce de gros
 - instruments et accessoires de musique, agents et courtiers en commerce de gros
 - pièces neuves et réusinées d'automobiles, agents et courtiers du commerce de gros
 - papier journal, agents et courtiers du commerce de gros

-
- breuvages non alcoolisés, agents et courtiers du commerce de gros
 - métal et produits de métal non ferreux, agents et courtiers
 - agents et courtiers du commerce de gros de minerais et concentrés métalliques non-ferreux
 - articles de mercerie, agents et courtiers du commerce de gros
 - bureau et de magasin, agents et courtiers du commerce de gros de machines et matériel de
 - articles optiques et ophtalmiques, agent du commerce de gros
 - peinture, vitres et papier peints, agents et courtiers du commerce de gros
 - peintures et impressions artistiques, agents et courtiers du commerce de gros
 - papier et produits du papier (sauf pour papier journal, papeterie et fournitures de bureau), agents et courtiers du commerce de gros
 - courtiers en pétrole, commerce de gros
 - matériel et fournitures photographiques, agents et courtiers du commerce de gros
 - tissus à la pièce, agents et courtiers du commerce de gros
 - matériel de plomberie, de chauffage et de climatisation, agents et courtiers du commerce de gros
 - volaille et oeufs, agents et courtiers du commerce de gros
 - courtiers en produits d'alimentation, commerce de gros
 - professionnel, agents et courtiers du commerce de gros de machines, matériel d'usage
 - commissionnaires d'achat de breuvages alcoolisés
 - commissionnaires d'achat d'automobiles
 - commissionnaires d'achat d'appareils de cuisine
 - agents d'approvisionnement, commerce de gros
 - matières recyclables (sauf pièces d'automobiles), agents et courtiers du commerce de gros
 - agence de ventes générales, commerce de gros
 - marchandises d'occasion (sauf les machines et les pièces d'autos), agents et courtiers du commerce de gros

-
- agents et courtiers du commerce de gros de semences
 - commissionnaires à la vente de poissons et fruits de mer
 - commissionnaires à la vente de fourrure
 - commissionnaires à la vente de vêtements pour hommes
 - agents et courtiers en commerce de gros de machines et de matériel de services
 - produits de tôle en fer et en acier, agents et courtiers
 - papeterie et fournitures de bureau, agents et courtiers du commerce de gros
 - tissus de textile, agents et courtiers du commerce de gros
 - tuiles en tapis, agents et courtiers en commerce de gros
 - tuile, argile ou autres céramiques (sauf réfractaire), agents et courtiers en commerce de gros
 - marchands de bois, commerce de gros
 - pneus, agents et courtiers du commerce de gros
 - tabac, agents et courtiers du commerce de gros, produits du
 - savons et produits de toilette, agents et courtiers du commerce de gros
 - jouets et articles de passe-temps, agents et courtiers du commerce de gros
 - remorques, agents et courtiers du commerce de gros
 - camions et autobus, agents et courtiers du commerce de gros
 - pièces usagées d'automobile (recyclées), agents et courtiers du commerce de gros
 - courtiers en blé, commerce de gros
 - agents et courtiers en commerce de gros de céramique et carreaux pour mur
 - bas et chaussettes, sous-vêtements et accessoires, agents et courtiers du commerce de gros
 - vêtements de dessus pour dames et enfants, agents et courtiers du commerce de gros

Exclusions :

- exercer la fonction d'agent ou de courtier et effectuer le commerce de gros de produits appartenant à des tiers, par Internet ou autres moyens électroniques (voir 419110 Commerce électronique de gros entre entreprises)

-
- acheter et vendre de l'assurance, moyennant le versement d'une commission (voir 524210 Agences et courtiers d'assurance)
 - acheter et vendre des biens immobiliers pour le compte de tiers, moyennant le versement d'honoraires ou d'une commission (voir 53121 Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers)
 - exercer les fonctions d'agents maritimes (voir 48851 Intermédiaires en transport de marchandises)
 - commerce de marchandises et de contrats à terme sur marchandises, lesquelles sont normalement cotées dans une bourse de marchandises (voir 5231 Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises)
 - effectuer la vente en gros de marchandises pour son propre compte ou exercer la fonction de marchand grossiste-distributeur (activité classée selon la ou les gammes de marchandises vendues par le marchand grossiste-distributeur)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1 janvier 2020**Date de publication :** 1 janvier 2020